

Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 2 avril 2024 à 19h15 à la salle du conseil sise au 629, rue des Loisirs à Sainte-Christine.

À laquelle séance sont présents :

Jean-Marc MÉNARD,	maire;
Francine BRASSEUR,	conseillère;
Simon DUFAULT,	conseiller;
Gilbert GRENIER,	conseiller (arrive en cours d'assemblée);
Pierre NOËL	conseiller;

Étaient absents :

Mickaël L. GIGUÈRE	conseiller;
Patrick WOLPUT	conseiller.

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Marc Ménard.

Assistent également à la séance :

Heidi BÉDARD, directrice générale et greffière-trésorière

Le maire, M. Jean-Marc Ménard déclare l'assemblée publique de consultation ouverte à 19h15.

087-04-2024 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée publique de consultation du 2 avril 2024;

En Conséquence,
Il est proposé par M. Pierre Noël,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Adoptée à l'unanimité

2. Conséquences de l'adoption du règlement no 382-2024 modifiant le règlement de construction de la Municipalité de Sainte-Christine

Le conseil municipal explique les conséquences de l'adoption du règlement no 384-2024 modifiant le règlement de construction de la Municipalité de Sainte-Christine.

De façon plus spécifique, l'objet de ce projet de règlement est, notamment :

De permettre, à certaines conditions, que soient utilisés les pieux d'acier vrillés, les poteaux de béton coffrés en tube et les piliers de béton préfabriqués comme fondation à un bâtiment principal ou à un agrandissement à un bâtiment principal.

M. Gilbert Grenier arrive en cours d'assemblée et prend son siège à 19h16.

3. Période de questions

Conformément aux dispositions de la *loi*, une période de questions doit être accordée au public.

Aucune question n'est posée.

088-04-2024 4. **Levée de l'assemblée publique de consultation**

Attendu que les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence,

Il est proposé par M. Simon Dufault,

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la séance soit levée à 19h17.

Adoptée à l'unanimité

Je, Jean-Marc Ménard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Heidi Bédard,
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Jean-Marc Ménard,
Maire